

DELIBERATION
du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Séance du 28 février 2023

Conseillers absents : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Tania LAZARUS

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/03 :

Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membre absent à la délibération n°2023/03 :

Monsieur Sébastien FUCHS.

Membre n'ayant pas pris part à la délibération n°2023/03 :

Madame Isabelle DOLLINGER.

Délibération n°2023/03

objet : Compte administratif de l'exercice 2022

Le Maire présente à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Après cet exposé, le Maire quitte la séance, et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Marie-Laure PFEIL, première adjointe, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Fonctionnement	557 050,44 €	1 481 772,06 €	Excédent 924 721,62 €
Investissement	151 291,53 €	418 302,66 €	Excédent 267 011,13 €

Après le vote, Madame Isabelle DOLLINGER, reprend la présidence de la séance.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Tania LAZARUS

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception au
Sous-Préfecture le 03 MARS 2023
et de la publication le 07 MARS 2023

Le Maire,

